



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 12 juillet 2021

Covid-19 : couvre-feu à compter du mardi 13 juillet 2021

Conformément aux annonces faites ce jour par le président de la République et eu égard à la situation sanitaire qui se dégrade avec près de 1 000 nouveaux cas de covid-19 sur la semaine écoulée, la Martinique est placée en état d'urgence sanitaire et sera soumise à un couvre-feu dès mardi 13 juillet 2021 de 21h00 à 05h00.

Seules les personnes qui présenteront une attestation de déplacement dérogatoire disponible sur le site de la préfecture, pourront se déplacer entre 21h00 et 5h00 pour les exceptions autorisées :

- déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ;
- déplacements pour des consultations et soins ne pouvant être assurés à distance ou pour l'achat de produits de santé et ne pouvant être différés ;
- déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires ou pour la garde d'enfants ;
- déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative.